

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-JOLI

DATE MODIFIÉE POUR LA SÉANCE DU 11 AOÛT 2025

PRENEZ AVIS:

Qu'en conformité avec l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à titre de greffière, je donne avis que contrairement au calendrier des séances ordinaires fixé en début d'année, le conseil municipal a pris la décision d'apporter le changement suivant :

 La séance ordinaire du conseil municipal prévue le 11 août 2025 sera tenue le lundi 18 août 2025 à 20h.

Donné à Mont-Joli, le 15 juillet 2025

Françoise Virgine Lechasseur, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8h00 et 16h30 le quinzième (15e) jour du mois de juillet 2025 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

Francoise Virginie Lechasseur, greffière